

# NEWSLETTER THEMEN-NR. 721.3 MÉMOIRE DES VINS SUISSES

24.05.2021

Avenue ID: 1904

Artikel: 2

Folgeseiten: 1

---

## News Websites

- |   |            |                             |  |           |
|---|------------|-----------------------------|--|-----------|
|  | 19.05.2021 | thomasvino.ch / Thomas vino | <b>Lavaux-vins-bios : et de neuf !</b> | <b>01</b> |
|  | 17.05.2021 | thomasvino.ch / Thomas vino | <b>Champagne (VD), IGP européenne?</b> | <b>02</b> |



## Lavaux-vins-bios : et de neuf !



Imprimer cet article

Les domaines adhérents à LavauxBio viennent de passer de sept à neuf, avec deux domaines en reconversion, le Domaine Mermetus, de Vincent Chollet, membre de la Mémoire des vins suisses, et le Domaine de d'Aucrêt SA. En principe, et sous réserve des décisions du Conseil fédéral du 26 mai, ils tiendront leur cinquième salon à la Pépinière Burnier, à la Croix-sur-Lutry, le samedi 12 juin toute la journée.

Ce jour, il sera possible de déguster ces vins, de 10 à 17 h. Entrée : 20 fr., avec un verre de dégustation. Parmi les domaines membres du groupement, celui des Faverges, propriété de l'Etat de Fribourg, a plus que doublé sa surface en bio et en reconversion bio. Il devient ainsi non seulement le plus grand domaine d'un seul tenant de Lavaux, mais un des plus vastes domaines bio vaudois, avec près de 16 ha... Aux 6,6 ha déjà labellisé Bio Bourgeon dès 2015, s'ajoutent 8,8 ha, après la retraite du vigneron Yvan Regamey, fin 2020. Et c'est Gérald Vallélian (reconduit tacitement syndic de Saint-Saphorin ce printemps...), déjà en charge de la première partie, qui reprend l'entier du vignoble, avec une reconversion en Bio Bourgeon dès 2021 pour la deuxième partie.

A noter que les vins des 2,2 ha du Vully de l'Etat de Fribourg sont également bio, vinifiés par Christian Vessaz, du Cru de l'Hôpital, membre de la Mémoire des vins suisses. Quant aux frères Dutruy, également membre de la MDVS, qui viennent de racheter 2,5 ha de vignes à Epresses, mais vinifient leurs vins à Founex (26 ha en «bio fédéral», vins labellisés dès le millésime 2018), ils se donnent trois à cinq ans pour travailler leurs ceps, essentiellement en chasselas, en bio, labellisé ou non. Le vigneron engagé cette année est Toni Figliola et son fils Salvatore, pour l'instant, les soigneront en production intégrée (PI).

[www.lavauxvinbio.ch](http://www.lavauxvinbio.ch)

©thomasvino.ch



## Champagne (VD), IGP européenne?



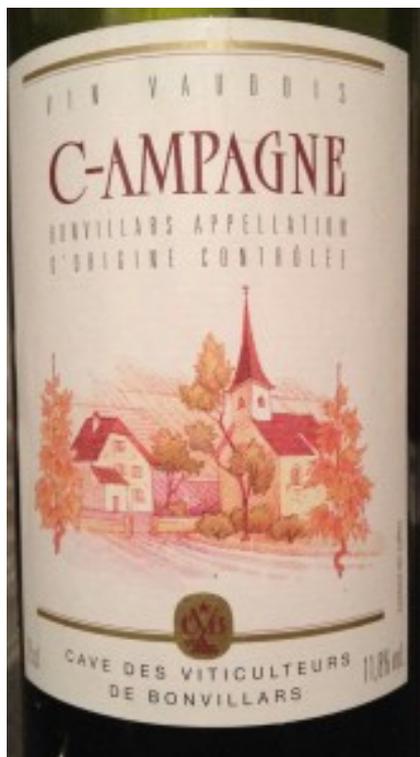
Imprimer cet article

Cela paraît une histoire belge, puisqu'elle passera par Bruxelles... Le préfet honoraire Albert Banderet, ancien syndic de Champagne (VD), veut mobiliser les 38 propriétaires de vignes de son village (dont à peine dix produisent du vin) pour créer une interprofession, selon les critères de l'Union Européenne. Ensuite, celle-ci déposera à Bruxelles une demande d'«indication géographique protégée», selon la procédure prévue par la communauté.

Par Pierre Thomas

Champagne en a gros sur la patate d'avoir été sacrifiée depuis longtemps dans le dossier des appellations. Il y a dix ans, le village avait déposé un recours devant le tribunal de 1ère instance de Luxembourg contre sa non-reconnaissance comme appellation d'origine contrôlée.

Ce recours avait été jugé irrecevable, mais des juristes s'étaient penchés sur le «cas vaudois», dénonçant les graves manquements de la législation cantonale. Comme l'a dit Albert Banderet devant les journalistes, les invités et les producteurs de la Mémoire des vins suisses, au Château de Grandson, vendredi 7 mars 2014, la réaction vaudoise a été de rendre la législation vitivinicole cantonale encore plus incompatible avec l'européenne, dès 2009. Sauf pour un cas d'exception, Champagne ! En effet, pour ne pas être noyé dans l'AOC Bonvillars, Champagne ne peut apparaître sur les étiquettes que si le contenu de la bouteille provient à 100% des raisins récoltés sur les 26 hectares de vignes de la commune. Et encore, ces bouteilles ne sauraient être exportées, selon un accord passé par les autorités fédérales...



La cuvée C-ampagne, détournée, et vendue par Coop.



Lors de la présentation des 1ers Grands Crus vaudois au Palais de Rumine, le mois passé, Albert Banderet nous avait dit avoir lu attentivement notre dossier sur les vins suisses paru dans L'Hebdo quelques jours auparavant. Il s'était fait aussi remonter les bretelles par un vice-directeur de l'OFAG et le conseiller d'Etat Philippe Leuba, revenu, selon Albert Banderet, à de meilleurs sentiments depuis lors... Assisté de l'avocat spécialisé en affaires européennes Pierre Mercier, en relais avec le Bruxellois Denis Waellbroeck, Champagne va examiner toutes les possibilités de créer sa propre interprofession et déposer son dossier, par-dessus les instances cantonales vaudoises, en quelque sorte...

Pour notre part, on voit mal, surtout après le vote populaire du 9 février 2014, pourquoi l'Union Européenne se prononcerait sur une demande ne provenant pas d'un Etat de l'Union, mais au contraire d'une «île-volcan» à la dérive au milieu du continent.

Mais les Champenois vaudois pourraient toujours demander non pas à Bruxelles, mais à Lausanne, à être classés AOC Grand Cru pour tout vin étiqueté sous le nom de Champagne, et rejoindre ainsi les deux AOC Grand Cru Dézaley et Calamin, ni ouillé, ni coupé dès le millésime 2013. Cette dernière année, Champagne a produit 126'313 litres de vin répondant aux critères de Grand Cru (et 11'353 litres aux normes AOC), dont 45'362 litres de gamay, 42'809 litres de pinot noir, 23'830 litres de chasselas et 7'410 litres de garanoir.

Mais ce qui va faire grincer des dents du côté de Reims (capitale de la Champagne française) ou d'Epernay, c'est la grande médaille d'or obtenue par un mousseux de Champagne (VD), un brut rosé nommé Orphelin du domaine Champagnoux, d'Eric Schopfer, propriétaire-encaveur à Champagne, en août 2013 au «Mondial des Pinots» à Sierre, où ce vin a aussi été désigné «meilleur mousseux» du concours...

©thomasvino.ch